

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de France Travail  
Paris, le 13 mars 2024

### **France Travail et Cap emploi victimes d'une cyberattaque : risque de divulgation des données personnelles des demandeurs d'emploi**

A la suite d'une cyberattaque dont France Travail et Cap emploi ont été victimes, des données personnelles de demandeurs d'emploi ont été extraites et sont donc susceptibles d'être divulguées et exploitées de manière illégale.

Conformément à nos obligations au titre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous avons procédé à une notification auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), averti l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et avons par ailleurs ce jour déposé plainte auprès des autorités judiciaires.

Compte tenu des investigations techniques menées, les données personnelles d'identification exposées sont les suivantes : nom et prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, identifiant France Travail, adresses mail et postale et numéros de téléphone. **Les mots de passe et les coordonnées bancaires ne sont pas concernés par cet acte de cyber malveillance. Il n'existe donc aucun risque sur l'indemnisation.**

La base de données qui aurait été extraite de façon illicite contient les données personnelles d'identification des personnes actuellement inscrites, des personnes précédemment inscrites au cours des 20 dernières années ainsi que des personnes non inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi mais ayant un espace candidat sur francetravail.fr. C'est donc potentiellement les données personnelles de 43 millions de personnes qui ont été exfiltrées.

Face à cet acte de cyber malveillance, nous recommandons aux personnes la plus grande vigilance quant aux risques d'hameçonnage (mails ou appels frauduleux) ou de tentatives d'usurpation d'identité. Nous leur rappelons de ne jamais communiquer leur mot de passe ou leurs coordonnées bancaires par téléphone ou par mail: France Travail comme les autres organismes publics ne le demandent jamais.

Une enquête préliminaire a été ouverte par le Parquet de Paris et confiée à la Brigade de Lutte Contre la Cybercriminalité de la Direction de la Police Judiciaire de Paris qui a mis en place un système de plainte simplifiée pour les personnes concernées accessible à l'adresse suivante : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/violation-de-donnees-personnelles-france-travail-formulaire-lettre-plainte-202403>.

Conscients des conséquences que cela peut engendrer, nous informerons via leur espace personnel ou par mail l'ensemble des personnes identifiées auxquelles nous présentons bien évidemment nos excuses. Un dispositif d'information dédié sera également disponible dans les prochaines heures via la plateforme téléphonique 39 49 afin d'accompagner tous ceux qui en auraient besoin.

#### **SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL**

Jennifer Reglain – 07 77 28 15 46 – [jennifer.reglain@pole-emploi.fr](mailto:jennifer.reglain@pole-emploi.fr)  
Marion Fonteny – 06 25 05 39 18 – [marion.fonteny@pole-emploi.fr](mailto:marion.fonteny@pole-emploi.fr)

La sécurité des données confiées par les demandeurs d'emploi et les entreprises est une préoccupation constante pour nous. Face à la menace de cyber attaques qui pèse de plus en plus sur les entreprises et organisations au niveau national comme européen, nous nous devons de renforcer en continu nos dispositifs de protection, procédures et consignes. Aussi, dès la connaissance avérée de cette intrusion, nous avons pris des mesures complémentaires avec le réseau Cap emploi pour renforcer nos dispositifs de protection des accès à nos applicatifs par nos partenaires.

**À propos de France Travail :**

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.